

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue principale, le 5 octobre 2015, à 19h30, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

2015-10-05-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Réal Crête demande l'ajout au point « Divers » de : Suivi rencontre avec Sylvain.

2015-10-05-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Adoption des minutes du 8 septembre 2015
6. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
7. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
8. Résolution
 - Adoption du Calendrier des sessions ordinaires du Conseil de la municipalité de St-Herménégilde pour l'année 2016
 - Services professionnels de Monty Sylvestre 2016 Offre
 - Réclamation subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier
 - Règlement d'emprunt – acceptation offre par billet
 - Règlement d'emprunt – condition d'emprunt
 - Demande au MTQ – Reprise de la Route 251
 - Formation FQM – Maîtriser vos dossiers municipaux Détail
 - Nomination des membres du comité municipal de la sécurité civile
 - Plan d'urgence – Politique et conditions des intervenants lors de mobilisation
 - TECQ 2014-2018 – Programmation de travaux révisés (Programmation)
 - SADC - Adhésion
 - Travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin des Côtes
 - Compensation hébergement d'un chien errant
 - Contrat entretien chemin fermé pour l'hiver
 - Règlement de tolérance
9. Usine d'épuration
 - Plan des conduites au système d'égout
 - Réparation du regard sur le chemin St-Denis
10. Aqueduc
11. États financiers mensuels
12. Dépôt du rapport de correspondance
13. Régie Incendie
 - Budget 2016
14. Régie des déchets solides
 - Budget 2016
15. Loisirs

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

16. Famille et culture
17. Journal
18. Divers
 - Date de la prochaine réunion de travail : 26 octobre 2015 à 18h30 (rencontre avec la MRC de 18h30 à 19h30)
 - Suivi Rencontre avec Sylvain
19. Période de question
20. Varia
21. Levée

Adopté.

2015-10-05-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2015-10-05-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8
SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu que les minutes de la session ordinaire du 8 septembre 2015 soient adoptées telles que rédigées.

Suite à de nouvelles informations, Madame la conseillère Sylvie Fauteux demande toutefois la suspension du suivi à accorder à la résolution 2015-09-08-08, jusqu'à ce que le conseil en discute de nouveau.

Adopté.

2015-10-05-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 4918 à 4960 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (177 913.45\$), la liste des prélèvements (septembre 2015) et le rapport de salaires versés (septembre 2015) en date du 5 octobre 2015.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2015-10-05-06: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS

Monsieur le maire résume sa rencontre à la MRC. (collecte sélective (Stanley et Dany Talor Transport), comptable (Raymond Chabot), PIIRL, Fête de la famille (nouveau)).

**2015-10-05-07: ADOPTION DU CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-HERMÉNÉGILDE POUR
L'ANNÉE 2016**

ATTENDU QUE suite à la sanction le 12 juin 2008 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives et matière municipale (L.Q., 2008, c. 18) la municipalité doit adopter un Calendrier des sessions ordinaires du conseil de la municipalité de St-Herménégilde avant le début de chaque année civile en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

D'adopter le Calendrier des sessions ordinaires du conseil de la municipalité de St-Herménégilde pour l'année 2016 comme suit :

Année 2016
Date et Heure des sessions
19h

Dates
Lundi 11 Janvier
Lundi 1 ^{er} Février
Lundi 7 Mars
Lundi 4 Avril
Lundi 2 Mai
Lundi 6 Juin
Lundi 4 Juillet
Lundi 1 ^{er} Août
Mardi 6 Septembre
Lundi 3 Octobre
Lundi 7 Novembre
Lundi 5 Décembre

Adopté.

2014-10-05-08: SERVICES PROFESSIONNELS DE MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 selon les termes de l'offre du 8 septembre 2015.

Adopté.

2015-10-05-09: RÉCLAMATION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – SUBVENTION ACCORDÉE DE 50 000\$ - DOSSIER NO 00022459-1 – 44015 (05) – 2015-04-30-10

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité;

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux (Charest et Route 251) pour un montant subventionné de 79 127.74\$, conformément aux stipulations du ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Adopté.

2015-10-05-10: RÈGLEMENT D'EMPRUNT – ACCEPTATION OFFRE PAR BILLET

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBIN COTNOIR, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 13 octobre 2015 au montant de 183 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 202. Ce billet

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

est émis au prix de **98.39100** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

20 200 \$	1.75 %	13 octobre 2016
20 800 \$	1.95 %	13 octobre 2017
21 400 \$	2.15 %	13 octobre 2018
21 800 \$	2.35 %	13 octobre 2019
99 700 \$	2.5 %	13 octobre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adopté.

2015-10-05-11: RÈGLEMENT D'EMPRUNT – CONDITIONS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite emprunter par billet un montant total de 183 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
202	74 300 \$
202	109 600 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JEANNE DUBOIS, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 183 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 202 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 13 octobre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	20 200 \$
2017	20 800 \$
2018	21 400 \$
2019	21 800 \$
2020	22 300 \$(à payer en 2020)
2020	77 400 \$ (à renouveler)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Herménégilde émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 octobre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 202, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté.

2015-10-05-12 : DEMANDE AU MTQ – REPRISE DE LA ROUTE 251

ATTENDU QUE la Route 251 traverse les municipalités de Ste-Edwidge et Saint-Herménégilde ;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a cédé cette route aux municipalités en 1993 ;

ATTENDU QUE du trafic lourd emprunte cette route comme transit entre les municipalités voisines ;

ATTENDU QUE beaucoup d'usagers de la route utilisent cette route comme transit entre les municipalités voisines, tel qu'un accès plus rapide pour la MRC du Haut-St-François ;

ATTENDU QUE cette route doit être rendu plus sécuritaire pour les usagers de la route ;

ATTENDU QUE la Route 251 nécessite des investissements très importants que de petites localités rurales ne peuvent se permettre ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité ;

De demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de reprendre la Route 251.

Adopté.

2015-10-05-13: FORMATION FQM – MAÎTRISER VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et Résolu ;

D'inscrire monsieur le conseiller Mario St-Pierre à la formation de la FQM « Maîtriser vos dossiers municipaux » qui aura lieu le 14 novembre 2015 à Martinville.

Adopté.

2015-10-05-14: NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Herménégilde désire assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens contre les sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a déjà un *Plan de sécurité civile*, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur ;

CONSIDÉRANT QU'UN *comité municipal de la sécurité civile* doit être nommé de nouveau pour soutenir la démarche d'implantation et de maintien du plan ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

D'accorder le mandat de planification, d'implantation et de maintien en sécurité civile au Comité municipal de la sécurité civile de Saint-Herménégilde ;

De nommer les membres du comité comme suit : Nathalie Isabelle, Directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise St-Jacques, secrétaire-trésorière adjointe, Sylvie Fauteux, conseillère et Robin Cotnoir, conseiller.

Adopté.

2015-10-05-15: PLAN D'URGENCE – POLITIQUE ET CONDITIONS DES INTERVENANTS LORS DE MOBILISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a déjà un *Plan de sécurité civile*, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur ;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de sécurité civile prévoit la mobilisation d'intervenants lors d'un sinistre ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une Politique et condition des intervenants lors de la mobilisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et Résolu ;

D'accepter la [Politique et conditions des intervenants lors de la mobilisation](#) sinistre tel que présenté.

Adopté.

2015-10-05-16: TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018- PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉS

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité doit produire pour le 15 octobre 2015, une programmation de travaux et la transmettre au Ministère afin de recevoir un versement (déposé au plus tard le 15 mars 2016) pour les travaux réalisés;
- la programmation devra contenir, le cas échéant, une planification réaliste des travaux prévus jusqu'au 31 mars 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu QUE:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté.

2015-10-05-17: SADC - ADHÉSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu ;

D'inscrire la municipalité de Saint-Herménégilde en tant que membre partenaire de la SADC de la Région de Coaticook ;

De nommer monsieur le conseiller Réal Crête à titre de délégué, auprès de la SADC, qui exercera les droits et privilèges dudit membre, lequel devra être accepté par le conseil de la SADC.

Adopté.

2015-10-05-18: TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DES CÔTES

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé, par la résolution 2015-09-08-10, les travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin des Côtes ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions à quelques entrepreneurs pour les travaux de réfection avec membrane d'un ponceau sur le chemin des Côtes ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont de :

Entrepreneur	Montant (avant taxes)
Couillard Construction	15 150\$
Scalabrini et fils inc.	13 950\$
Grondin Excavation inc.	9 672\$
H.M. Lambert inc.	à l'heure, matériel approximatif, sans membrane

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et Résolu à l'unanimité ;

D'accorder le contrat de réfection avec membrane d'un ponceau sur le chemin des Côtes à Grondin Excavation inc. au montant de 9 672\$ plus les taxes applicables

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

De préciser à l'entrepreneur que les travaux devront être terminés au plus tard le 30 octobre 2015.

Adopté.

2015-10-05-19: COMPENSATION HÉBERGEMENT D'UN CHIEN ERRANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et Résolu ;

De remettre un montant de 30\$ à Martine Charest à titre de compensation pour l'hébergement d'un chien errant.

Adopté.

2015-10-05-20: CONTRAT D'ENTRETIEN CHEMIN FERMÉ POUR L'HIVER

Dossier à l'étude.

2015-10-05-21: RÉGLEMENT DE TOLÉRANCE

Dossier à l'étude.

2015-10-05-22: USINE D'ÉPURATION - PLAN DES CONDUITES D'ÉGOUT

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu ;

De demander à EXP un prix budgétaire pour faire un plan des conduites d'égout au lac Lippé.

Adopté.

2015-10-05-23: USINE D'ÉPURATION - RÉPARATION REGARD CHEMIN ST-DENIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et Résolu ;

D'autoriser la réparation du regard sur le chemin St-Denis pour un montant d'environ 2 500\$ plus la vidange du regard plus les taxes applicables.

Adopté.

2015-10-05-24: AQUEDUC

Aucune nouvelle information.

2015-10-05-25: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 30 septembre 2015.

2015-10-05-26: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose le rapport de correspondance du 9 septembre au 5 octobre 2015.

2015-10-05-27 : ADOPTION DU BUDGET 2016 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que les municipalités de Coaticook, Dixville, Sainte-Edwidge et Saint-

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Herménégilde ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de protection incendie ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres ;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2016 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte le budget de l'année 2016 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook démontrant des revenus et des dépenses équilibrés de 358 400\$.

Adopté.

**2015-10-05-28: BUDGET 2016 DE LA RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES
DE LA RÉGION DE COATICOOK**

CONSIDÉRANT que les municipalité d'East Hereford, de Compton, de Dixville, de Ste-Edwidge-de-Clifton, de St-Herménégilde, de St-Venant-de-Paquette, de Ogden, de Hatley, de North Hatley, de Ste-Catherine-de-Hatley, de Ayer's Cliff, du canton de Hatley, de Barnston-Ouest, de Stanstead-Est, du canton de Stanstead et les villes de Waterville, Stanstead, Coaticook et Magog sont partis à une entente concernant l'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook doit être transmis aux municipalités membres avant le 31 octobre ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des corporations membres ;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité ;

D'adopter le budget de l'année 2016 démontrant de revenus, dépenses et affectations équilibrés de 1 709 333\$ de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook.

Adopté.

2015-10-05-29: LOISIRS

Aucune nouvelle information.

2015-10-05-30: FAMILLE ET CULTURE

La conseillère Sylvie Fauteux résume les dossiers de ses différentes rencontres.

2015-10-05-31: JOURNAL

Madame la conseillère Sylvie Fauteux mentionne que le journal a perdu quelques commanditaires.

2015-10-05-32: DIVERS

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Date de la prochaine réunion de travail : le 14 octobre 2015 à 18h30 (en débutant par une spéciale) et le 26 octobre 2015 à 18h30.

Suivi rencontre avec Sylvain : Le dossier sera discuté en réunion de travail.

2015-10-05-33: PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande qui est le conseiller attribué à son secteur. Le conseil mentionne qu'il n'y a pas de conseiller attribué à un secteur en particulier. Chaque conseiller est attribué à un comité afin de répartir les tâches.

2015-10-05-34: VARIA

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir apporte les points suivants :

- Sentier pédestre : Il veut savoir où en rendu le dossier. La directrice générale vérifiera auprès de Dany Senay
- Comité de développement : Il aimerait savoir comment fonctionne St-Malo et quel est le mandat de ce comité.

- Party de Noël : Il y a réservation de la date du vendredi 4 décembre. L'organisation sera discutée plus tard.
- Boîtes à fleurs pour les entrées de la municipalité : le CRIFA veut savoir si on enlève les carrés en bois. Le conseil mentionne que oui.
- Affiche descente de bateaux : Une affiche sera faite afin de mentionner aux gens de laver leur bateau avant et indiquer les dates d'ouverture.
- Subvention Route 251 : Il faudra prévoir une demande de subvention pour les devis pour les travaux sur la route 251. Le dossier sera étudié avec la MRC et la municipalité de Ste-Edwidge.

2015-10-05-35: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 21h45.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.